

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**JEUDI 17 MARS 2022**

**Convocation du 10 Mars 2022**

**PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. CASSEZ – M. COMBE – JL. FRANCOIS – JM. MACARIO – C. MOREL – I. OGEZ – L. SANCHEZ – C. SERRA – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – C. FIORENTINO – JM. RANC – JL. RICHARD – E. VERAN – P. BONELLI – D. LE BLAY – S. BERGERE-MORANT – M. OCCELLI – V. PIEL – D. SOBRIE

**En visioconférence** : Madame, Monsieur : MC. PEYROUTOU – G. LOPINTO – G. TRENTIN – M. PELTIER – F. FRISON-ROCHE – C. ULIVIERI – I. DOURLENS

**EXCUSES** : Madame, Monsieur : M. PAGANIN – M. BERGUA – D. CARRETERO – J. FLAMBARD – MT. DAROIT – G. BONETTO -

**ONT DONNE POUVOIR** : Monsieur Jean-Marc DELIA à Monsieur Jérôme VIAUD - Madame Michèle TABAROT à Monsieur Bernard ALENDA – Monsieur Yves PIGRENET à Madame Michèle ALMES – Madame Muriel DI BARI à Monsieur Marc OCCELLI – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur Didier SOBRIE -

---

Monsieur Jérôme VIAUD, Président, ouvre la séance à 10h10.

**Préambule**

Après s'être assuré du quorum, Monsieur le Président débute la séance en précisant que ce Comité syndical sera essentiellement consacré au vote des documents budgétaires, afin de statuer sur les comptes de l'année 2021 et de voter le Budget Prévisionnel de 2022. Une étape importante et qui fait écho au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) adopté lors de la séance précédente du 27 Janvier dernier.

Conformément à l'ordre du jour, il propose que soient présentés respectivement le Compte de Gestion, le Compte Administratif, ainsi que l'affectation des résultats de l'année 2021 puis que le Budget Primitif 2022 soit voté.

Les deux dernières délibérations se rapporteront à la gestion du personnel, puisqu'il s'agit, pour le Comité syndical, de se prononcer d'abord sur le versement d'une gratification mensuelle des stagiaires de l'enseignement supérieur afin de donner suite à la demande de Monsieur Morgan WOTQUENNE et ensuite sur le recrutement d'un Chargé de mission contractuel sur un emploi permanent à temps complet afin de procéder au remplacement de l'ancienne chargée de mission partie en Janvier 2020.

Après ces précisions, Monsieur le Président propose de passer à l'ODJ et pour l'heure, d'approuver le Procès-Verbal du 27 Janvier 2022.

Il demande à l'assemblée si ce procès-verbal fait l'objet d'observations ?

L'assemblée ne manifestant aucune remarque,

**Le Procès-verbal du 30 Septembre 2022 est donc approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Le Président propose donc maintenant d'examiner des délibérations inscrites à l'ordre du jour et notamment pour commencer, celles se rapportant aux finances de l'année écoulée :

---

## EXAMEN DES DELIBERATIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ANNEE 2021

---

### **Première Délibération N° 2022-08 :**

#### **Le Compte de Gestion 2021**

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Considérant que le document n'appelle aucune observation ;

Monsieur le Président propose que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve, soit approuver.

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021.**

### **Délibération 2022-09 :**

#### **Le Compte Administratif 2021**

Monsieur Le Président propose maintenant de délibérer sur le Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2021. Ce dernier a été arrêté au 31 décembre 2021.

Ce Compte Administratif se présente en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal,

Il informe les élus qu'ils peuvent prendre connaissance du tableau projeté.

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Réalisation exercice 2021</b>	29 834.78	128 227.55	186 633.57	179 810.21
<b>Résultat exercice</b>	<b>98 382.77</b>		<b>-</b>	<b>6 823.36</b>
<b>Résultat reporté</b>		239 658.78		48 258.11
<b>Résultat exercice cumulé</b>	<b>338 051.55</b>		<b>41 434.75</b>	
<b>Résultat net excédent</b>	<b>379 486.30</b>			

Monsieur Le Président revient sur cette année 2021 dont le temps fort a été l'approbation du Document, malgré la crise sanitaire de la Covid19 qui a ralenti fortement le calendrier de la procédure d'élaboration, le SCoT a en effet pu être approuvé en date du 20 Mai 2021 et rendu exécutoire le 10 Août 2021.

Le SCoT a par ailleurs engagé sa première modification simplifiée dès Septembre 2021 afin de répondre aux observations portées par le Préfet des Alpes-Maritimes sur le document approuvé.

### **Le bilan de l'année 2021 en chiffres :**

Une dépense d'investissement de **9 866 €** a permis de solder le marché CITADIA lancé en 2017 pour la procédure d'élaboration, cette élaboration qui est donc arrivée à terme avec l'approbation du Document.

En matière de recettes d'investissement, le Syndicat a pu bénéficier en 2021 du versement du solde de la subvention régionale pour un montant de **36 518 €**.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, compte 011 se sont élevées à **19 786 €** et celles du personnel, compte 012 à **74 017 €**.

Pour les recettes de fonctionnement, la contribution de nos deux Communautés d'Agglomération a représenté un montant de **160 000 €**.

Aussi, au regard des dépenses et des recettes de l'année 2021, dont l'excédent global sera réinvesti dans le budget 2022, Monsieur le Président propose de délibérer sur les comptes de l'exercice 2021.

Il précise qu'il va donc quitter la séance, conformément aux textes, et demande à **Monsieur Christophe FIORENTINO, Vice-Président** de présider la séance pour le vote de cette délibération.

### **Intervention de Monsieur Christophe FIORENTINO,**

Ainsi procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2021, il est proposé au Comité Syndical de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme vu précédemment et d'approuver le Compte Administratif 2021.

Monsieur FIORENTINO interroge l'assemblée - Y a-t-il des questions ?  
Des voix contre ? des abstentions ?

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.**

A l'issue de ce délibéré, Monsieur le Président reprend alors le cours de la séance.

### **Délibération 2022-10 :**

#### **Affectation des résultats 2021**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Président d'affecter chaque année le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé.

Le résultat de clôture de 2021 des deux sections est le suivant :

- Section d'investissement : **338 051.55 €**
- Section de fonctionnement : **41 434.75 €**

Il est proposé :

- **DE REPORTER** à l'article R001 intitulé « *Excédent d'investissement reporté* » le solde à la section d'investissement au budget primitif 2022 à hauteur de **338 051.55 €**
- **DE REPORTER** à l'article R002 intitulé « *Excédent de fonctionnement reporté* » le solde à la section de fonctionnement au budget primitif 2022 à hauteur de **41 434.75 €**

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2021.**

### **Délibération 2022-11 :** **Le Budget Primitif 2022**

Monsieur le Président informe qu'il convient donc de voter le Budget pour l'exercice 2022 en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 27 Janvier dernier.

Il précise que l'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre du Document approuvé du SCoT, de son suivi, de ses évolutions.

C'est pourquoi il faudra maintenir du financement, en section d'investissement, en prévision des études et des analyses qui seront à réaliser et également en section de fonctionnement afin de pourvoir au remplacement du poste vacant de Chargé de mission qui n'est plus occupé depuis Janvier 2020.

Il est en effet nécessaire de recruter un agent sur un emploi permanent à temps complet de Catégorie A qui pourra faire face à la gestion des nouveaux dossiers du SCoT.

Voici maintenant quelques chiffres représentatifs de ce Budget Primitif 2022 :

#### **1. POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En termes de fonctionnement, les charges à caractère général sont prévues au regard des activités du Syndicat. Loyer, charges courantes, assurances, contrat de prestations de service, il est donc proposé d'inscrire au chapitre 011 un montant de **43 160 €**.

Pour les dépenses en matière de personnel, il est proposé d'inscrire au chapitre 012 la somme de **120 405 €** qui tient compte du recrutement sur l'emploi vacant de chargée de mission.

Pour les recettes de fonctionnement, elles proviendront essentiellement des contributions des 2 Communautés d'Agglomération membres à savoir la CACPL et la CAPG à hauteur de **190 000 €**.

## **2. POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement pour ce nouvel exercice 2022 seront donc orientées essentiellement sur l'évolution du SCOT.

A ce titre, il a été inscrit sur la ligne relative aux immobilisations incorporelles (études) la somme de 300 000 €.

Enfin le budget primitif 2022 se présente, tant en section de fonctionnement que d'investissement, selon les tableaux projetés actuellement et Monsieur le Président précise pour ceux qui souhaiteraient obtenir davantage de détails, que le service administratif tient à leur disposition un document rétrospectif des budgets réalisés depuis 2014 ainsi qu'un prévisionnel détaillé par « nature ».

Aussi, au regard de ces éléments, Monsieur Le Président demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** sans modification, le projet du Budget Primitif 2022

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Des voix contre ?

Des abstentions ?

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022.**

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation au vote des délibérations budgétaires et propose d'aborder les deux dernières délibérations.

### **Délibération 2022-12 :** **Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur**

Comme vu en introduction, le Président rappelle que le Syndicat doit se prononcer sur le versement d'une gratification mensuelle pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et ainsi donner une suite favorable à la demande de stage de Monsieur Morgan WOTQUENNE.

Monsieur WOTQUENNE, qui est donc présent dans la salle, aura pour principale mission, en étroite collaboration avec Madame Laurence TARTOCCHI, d'élaborer un outil de consommation foncière projeté sur notre territoire afin de répondre aux enjeux de la Loi Climat.

Ce stage d'une durée de 4 mois, du 15 Mars au 15 Juillet 2022, sera encadré par une convention et rétribué à hauteur de 3.90 € de l'heure, soit 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. Cette gratification ne sera pas soumise à des cotisations sociales.

Aussi, Monsieur le Président propose de passer au voter de cette délibération.

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le versement d'une gratification mensuelle pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.**

### **Délibération 2022-13 :**

### **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps complet**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat, suite à son document approuvé, doit engager aujourd'hui, un important travail d'analyses et de suivi notamment dans le cadre des procédures d'urbanisme des 28 Communes qui le composent, mais aussi répondre aux enjeux de la Loi Climat et résilience dans le cadre des Conférences Régionales de l'Interscot.

C'est pourquoi, comme vu précédemment et afin de donner suite à ces missions, il propose de procéder au remplacement du poste, toujours vacant, de Chargé de mission occupé par un agent de Janvier 2017 à Janvier 2020 et non pourvu à ce jour.

Aussi, afin de pourvoir ce poste sur un profil le mieux adapté, il est donc nécessaire de délibérer sur les possibilités de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent à temps complet, dans la mesure où aucun fonctionnaire ne pourrait être recruté.

**Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps complet.**

#### **Monsieur Claude SERRA souhaite intervenir :**

- Il se réjouit de ce futur recrutement d'un agent contractuel de haut niveau qui pourra, dès qu'il sera en poste et qu'il aura pris la mesure du SCOT, aider les Communes pour préparer l'adéquation de leur PLU.

Monsieur le Président répond que c'est là l'objectif, une personne ressource qui donnera de la compétence aux Communes pour qu'elles puissent avancer sur leur PLU.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant toutes fait l'objet d'un vote du Comité syndical et aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose de lever la séance.

Il remercie l'ensemble des élus et rappelle aux élus présents dans la salle, qu'ils doivent signer les feuilles d'émargements des documents budgétaires comme l'exige la réglementation.

La séance est levée à 11h45.